



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2164

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et les sociétés Air France, LPA, et Radio France / France Inter, dans le cadre de la saison 2022-2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2164 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LES SOCIETES AIR FRANCE, LPA, ET RADIO FRANCE / FRANCE INTER, DANS LE CADRE DE LA SAISON 2022-2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2022-2023, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire, avec 160 concerts proposés et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, plusieurs acteurs importants ont contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2022-2023. Il s'agit des entreprises suivantes qui ont proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de la saison 2022-2023 :

- La société AIR France ;
- La société LPA ;
- La société RADIO FRANCE / FRANCE INTER.

Parrainage avec Air France :

La compagnie aérienne Air France a souhaité être associée à l'image et aux actions de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon et a donc signé une convention de parrainage avec la Ville de Lyon pour la saison artistique 2022-2023.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Air France	- Mise à disposition d'un Billet d'avion Long-Courrier Aller-Retour gratuit, en cabine Economy, sur les vols opérés Air France <u>Valorisation : 1778,80 HT</u>	- Insertion du logo Air France dans la brochure de la Saison 2022-2023 <u>Valorisation : 2 000€HT</u> - Mise à disposition de 60 places VIP en série 1 réparties sur 2 concerts de la Saison 2022-2023 <u>Valorisation : 2 878.80€HT</u>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	- Création d'un Point d'intérêt dans le Travel Guide Lyon de notre média En-Vols, media Air France <u>Valorisation : 9 100€HT</u>	- Mise à disposition du salon Ravel pour l'organisation de deux soirées de relations publiques après concert au cours de la saison 2022-2023 <u>Valorisation : 6 000€HT</u>
	<u>Valorisation totale : 10 878,80 €HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u>	<u>Valorisation totale : 10 878,80 €HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Parrainage avec LPA :

Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la société LPA (Lyon Parc Auto) a décidé de valoriser auprès de ses clients la saison 2022-2023 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et a donc signé une convention de parrainage avec la Ville de Lyon pour la saison artistique 2022-2023.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
LPA	- Insertion d'une Publicité dans le réseau d'affiche Publisens dans les ascenseurs des parcs de stationnement gérés par LPA, 80 faces. <u>Valorisation : 4500 HT la semaine</u> - Diffusion audio dans 7 d'entre eux (Antonin Poncet, Bourse, Célestins, Fosse aux Ours, Hôtel de Ville, République et Terreaux) avec un affichage explicatif du partenariat. <u>Valorisation : 5499,50€HT le mois</u>	- Insertion du logo de LPA dans la page « Partenaires » de la Brochure de saison 2022-2023. <u>Valorisation : 2 000 €HT</u> - Insertion du logo de LPA dans la page « Partenaires » de son site internet <u>Valorisation : 1600 €HT</u> - Mise à disposition de LPA de places sur une sélection de concerts de la saison 2022-23 à déterminer ultérieurement. <u>Valorisation : 47.99€HT x 50 places = 2399.50 €HT</u> - un visuel réservé à la communication de LPA dans 2 notes de programme de concert, à déterminer ultérieurement parmi les concerts de la saison 2022/2023. <u>Valorisation : 4 000 €HT</u>
	<u>Valorisation totale : 9 999.50 €HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u>	<u>Valorisation totale : 9 999.50 €HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Parrainage avec la société nationale de radiodiffusion RADIO FRANCE / FRANCE INTER :

Radio France est une société nationale de radiodiffusion qui a pour objet de concevoir et programmer des émissions de radiodiffusion sonores dont elle fait assurer la diffusion sur ses antennes et leurs déclinaisons numériques. Elle est notamment composée de sept chaînes nationales (France Inter, France Info, France Culture, France Bleu, France Musique, FIP et Mouv’), ainsi que de quarante-quatre stations locales composant le réseau France Bleu.

Dans le cadre de sa mission, notamment culturelle, éducative et sociale qui lui a été assignée par la loi, Radio France a vocation à réserver une place particulière aux informations et aux actualités culturelles et sportives.

Conformément à l’article 40 du Cahier des missions et des charges de Radio France, elle peut à ce titre réaliser des échanges de services à caractère publicitaire relatifs à des évènements culturels ou sportifs sur l’ensemble de ses programmes.

Suite à différents entretiens, les parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison 2022-2023 de l’Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Ce parrainage a pour objet d’accompagner et soutenir les évènements musicaux auprès du grand public.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RADIO FRANCE – FRANCE INTER	<p>Autour de l’événement « Le Kid » de Charlie Chaplin le 27 et 28 janvier 2023, marquant le début de la collaboration dans le cadre de la saison Auditorium de Lyon 2022-2023</p> <p>Radio France s’engage à mettre en place un dispositif promotionnel consacré à l’Evènement et notamment faire diffuser les messages promotionnels exclusivement consacrés à l’Evènement, sur son antenne France Inter, pendant toute la période de l’Evènement.</p> <p>La diffusion de messages promotionnels comprendra un total de 8 messages promotionnels pour annoncer l’événement « Le Kid » de Charlie Chaplin les 27 et 28 janvier 2023.</p>	<p>Autour de l’événement « Le Kid » de Charlie Chaplin le 27 et 28 janvier 2023, marquant le début de la collaboration dans le cadre de la saison Auditorium de Lyon 2022-2023</p> <p>L’Auditorium-Orchestre national de Lyon s’engage à conférer à Radio France la qualité de partenaire radio officiel et exclusif de l’Evènement. Il s’agit de l’une des conditions essentielles du présent contrat, sans laquelle Radio France n’aurait pas contracté.</p> <p>A ce titre, l’Auditorium-Orchestre national de Lyon s’engage à associer systématiquement l’image de Radio France à l’Evènement.</p> <p>Cette exclusivité se traduit par la présence de Radio France sur l’ensemble des supports de communication relatifs à l’Evènement avec la mention de sa qualité de partenaire radio officiel et exclusif, aucune autre radio ne pouvant être associée à l’Evènement sans l’accord préalable écrit de Radio France.</p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	Valorisation totale : 28 000 € HT	Valorisation Totale : 28 000 €HT,
	Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur	Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le parrainage correspondant est formalisé dans la Convention ci-après annexée.

Vu ledit contrat ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la société Air France, la société LPA et la société RADIO FRANCE/ France INTER, dans le cadre de la saison 2022-2023 est approuvée.
- 2- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains seront imputées sur les crédits du budget 07, programme SUPPORT 07, opération MOYGEN07, opération / nature DFMOYGEN, ligne de crédit 1538.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées les crédits du budget 07, le programme SUPPORT07, Opération MOYGEN07, opération / nature RFMOYGEN, ligne de crédit 3698.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET